

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – M. Michel HOTIN – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (s'est absenté momentanément) – Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mmes France-Enna URBINO (excusée) – Marie-Renée ADÉLAÏDE (s'est déplacée momentanément) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (a définitivement quitté la séance) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a définitivement quitté la séance) – Mme Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS
–
EXERCICE 2021**

CM-2020-6S-DCDP-105

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt local ;

Considérant que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leurs missions ;

Considérant l'avis favorable rendu par le comité d'arbitrage composé des commissions "Vie Associative", "Sport" et "Culture", en date du 16 novembre 2020 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'octroyer une subvention de fonctionnement et d'objectifs aux associations listées en annexe, pour un montant total de trois cent trente-trois mille huit cent quarante euros (333 840,00 €), réparti conformément au tableau joint à la présente délibération.
- Article 2 :** D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 "charges de gestion courante" du budget 2021 de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

23 DEC. 2020

Et publication ou notification
le

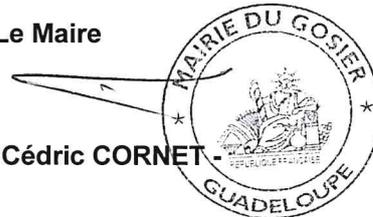
23 DEC. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -



SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

2021

AXE CITOYENNETÉ		
	ASSOCIATIONS	MONTANTS
1	APECA	2 500 €
2	ASC GRANDE RAVINE	4 000 €
3	ASSOCIATION DES HABITANTS DE LABROUSSE	5 000 €
4	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	500 €
5	ASSOCIATION DE COORDINATION USEP DES ÉCOLES DU GOSIER	1000 €
6	BIK AN NOU	2 000 €
7	BUTTERFLY	11 500 €
8	ESPOIR DE VIVRE	1 500 €
9	LES AMIS DE SAINT-FÉLIX	500 €
10	LES BANKS	500 €
11	MIEUX VIVRE A MATHURIN	3 000 €
12	MIKSAJ	1 500 €
13	NOMADE EN MOUVMAN DEYE L'EGLIZ	5 000 €
14	SCOUTS ET GUIDES DU GOSIER	1 500 €
TOTAL CITOYENNETÉ		40 000 €

AXE SPORT

ASSOCIATIONS		MONTANTS
15	ASC GOMMIER	3 500 €
16	ASC MADIANA	15 000 €
17	ASC MORO	6 000 €
18	CERCLE SPORTIF DE BAS DU FORT (CSBF)	800 €
19	ENDURANCE 971	2 800 €
20	ESCRIME CLUB DU CHEVALIER DE ST GEORGES	2 000 €
21	FC3 M	800 €
22	GOSIER ATHLETIC CLUB (GAC)	17 000 €
23	GRAN GOUZIÉ BASKET BALL (GGB)	14 000 €
24	HIGASHI KARATÉ CLUB	6 000 €
25	JUDO PHOENIX CLUB	1 500 €
26	LEROUX AVENIR CLUB	4 000 €
27	MARIS STELLA	9 000 €
28	POINTE DE LA VERDURE	5 000 €
TOTAL SPORT		87 400 €

AXE CULTURE		
ASSOCIATIONS		MONTANTS
29	ASCODELA	500 €
30	DA CANTARE	1 000 €
31	LIBETE	5 000 €
32	RESTAN LA	3 500 €
33	TOUS EN CHOEUR	1 000 €
TOTAL CULTURE		11 000 €

TOTAL FONCTIONNEMENT	138 400€
-----------------------------	-----------------

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2021

CONVENTIONS D'OBJECTIFS		
	ASSOCIATIONS	MONTANTS
1	ASSOCIATION DES JEUNES DE ST FÉLIX (AJSF)	21 260 €
2	AS DRAGON	20 000 €
3	AS GOSIER	29 740 €
4	COMITE QUARTIER DE BELLE PLAINE	20 000 €
5	ESPOIR DU SUD (EDS)	47 000 €
6	FLÈ A MANGO	33 440 €
7	MAISON DES JEUNES DU GOSIER (MJCG)	24 000 €
TOTAL OBJECTIFS		195 440 €

TOTAL GLOBAL	333 840 €
---------------------	------------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions de fonctionnement allouées aux associations - Exercice 2021

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDCDP105 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDCDP105-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.2. Supérieures à 23 000 €